

Adoption des règles concernant la réorientation des étudiants
de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une
L2 STS ou STAPS pour l'année universitaire 2021/2022

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 16 mars 2021**

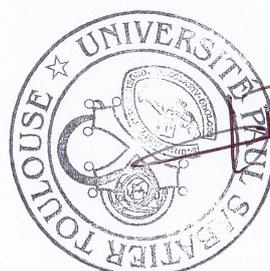
Délibération 2021/03/CFVU – 31

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

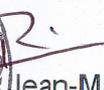
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les règles concernant la réorientation
des étudiants de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une L2 STS ou
STAPS pour l'année universitaire 2021/2022.**

Toulouse le 19 mars 2021



Le Président


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Règles concernant la réorientation des étudiants de PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier vers une L2 STS ou STAPS

La réorientation des étudiants inscrits en PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, vers d'autres parcours de Licence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est possible suivant les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, qui prennent en compte les résultats obtenus au concours de l'année 2020/2021 et/ou 2019/2020.

Certains cas permettent l'accès de droit en licence 2^{ème} année (L2), d'autres cas nécessitent un dépôt de dossier de validation d'études en vue d'une validation partielle (voire totale) du cursus effectué.

Parcours L2	Moyenne $\geq 10/20$	$8 \leq \text{moyenne} \leq 10$	Où s'adresser ?
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Sciences de la Vie Parcours : - biochimie, biologie moléculaire et microbiologie - biologie des organismes, des populations et des écosystèmes L2 mention Sciences de la Terre, Parcours : sciences de la terre et environnement 	Accès de droit (autorisation à retirer sur présentation de l'original des notes PACES + une copie)	Accès sur dossier	Bureau des Admissions de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI), Bât 3PN Tel : 05.61.55.60.10 Tel : 05.61.55.63.50 fsi.admddf@univ-tlse3.fr
<ul style="list-style-type: none"> L2 mention Electronique, Energie électrique, Automatique Parcours : Ingénierie pour le soin et la santé 		Accès sur dossier Moyenne ≥ 6 et Moyennes Maths et Physique (UE3 et UE4) ≥ 8	
<ul style="list-style-type: none"> L2 toutes mentions de Sciences et tout autre parcours que ceux mentionnés ci-dessus L2 mention Sciences de la Vie Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	
<ul style="list-style-type: none"> L2 STAPS 	Accès sur dossier	Accès sur dossier	Scolarité de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) Tel : 05.61.55.66.32

Accès sur dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier rubrique « s'inscrire » pavé « Information scolarité ».

Le dossier doit être constitué par le candidat et déposé à la faculté concernée. Il doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Les choix de réorientation du candidat
- Les relevés de notes des différentes parties des concours auxquels l'étudiant a participé
- La copie des notes obtenues au baccalauréat

Le dossier sera examiné par les équipes de formation des filières demandées.

Date limite de dépôt : 7 jours ouvrables après la publication des résultats aux concours